



DÉPARTEMENT
DE SEINE-ET-MARNE

Arrondissement de Torcy

Bailly-Romainvilliers, le 9 mars 2009

PREFECTURE de Seine-et-Marne
Monsieur le Préfet, Michel GUILLOT
Hôtel du Département
77 000 MELUN

Cabinet du Maire

N/réfs : AdB/SL/2009-03.235

Monsieur le Préfet,

Suite à la multiplication de séjours de gens du voyage sur des emplacements non autorisés à Bailly-Romainvilliers, notamment sur des espaces temporairement libres entre la phase de préparation de travaux et l'aménagement des programmes immobiliers, je sollicite auprès de vous par avance, dans l'hypothèse de futures installations illégales, une procédure d'expulsion accélérée.

Je me permets de vous préciser que la commune, située sur le secteur IV de Marne-la-Vallée, et membre du SAN du Val d'Europe, se trouve en conformité avec les dispositions du schéma directeur d'accueil des gens du voyage.

Vous remerciant vivement par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à ma requête et restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération distinguée.


Le Maire,
Arnaud de BELENET